

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

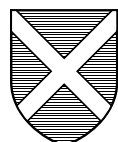
Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 7 mai 2023

Lignerolle	10 h 00	Célébration en famille, suivi d'un apéro et distribution de barbe-à-papa. A. Ledoux.
Grandson	10 h 00	Culte. J.-M. Diacon.
Bonvillars	10 h 00	Culte de l'Abbaye. T. Gasteiner.
Method	10 h 00	Culte. A.-C. Rapin

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes



BAULMES

www.baulmes.ch

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le:
lundi 15 mai 2023 à 20h00
à l'Hôtel de Ville de Baulmes
selon ordre du jour à paraître.

Le bureau du Conseil

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2023

MAI

Mercredi 3.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 10.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 17.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 24.05 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 31.05 18h00 - 20h30

Entraînement

JUIN

Vendredi 2.06 15h00 - 20h30

Tir en campagne

Samedi 3.06 08h30 - 12h00

Tir en campagne

Dimanche 4.06 08h30 - 12h00

Tir en campagne

Mercredi 7.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Vendredi 9.06

Abbaye de Baulmes

Samedi 10.06

Abbaye de Baulmes

Mercredi 14.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 21.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 28.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 5.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 12.07 17h00 - 20h30

Entraînement + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 14.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 15.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 19.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 21.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 22.07 08h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

AOÛT

Mercredi 2.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 30.08 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 6.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 13.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 23.09 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 30.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 7.10 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 14.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 21.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Villars s/Yens - Baulmes

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Avis d'enquête

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Vuitebœuf soumet à l'enquête publique complémentaire du 3 mai 2023 au 1^{er} juin 2023:

- Les modifications du plan d'affectation communal (PACom) et du règlement y relatif ainsi que les modifications du plan fixant la limite des constructions;

Le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et l'examen préalable complémentaire de la Direction générale du territoire et du logement sont disponibles au greffe pour consultation.

L'avis d'enquête est affiché au pilier public (route de Sainte-Croix I et à Peney) et, le dossier d'enquête avec les plans est sur le site internet de la Commune où il peut être consulté librement durant le délai d'enquête.



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

En présence des urbanistes en charge du dossier, une permanence aura lieu à la salle de Municipalité le: **lundi 15 mai 2023 de 17h00 à 19h00**

La Municipalité



RANCES

Tir sportif Rances Tirs internes - Saison 2023

MAI

Lundi 8 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement

Lundi 22 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

JUIN

Lundi 5 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement

Lundi 19 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

AOÛT

Lundi 28 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

SEPTEMBRE

Vendredi 1^{er} de 15h00 à 20h00

Samedi 2 de 8h00 à 18h30

Dimanche 3 de 8h00 à 18h30

Samedi 9 de 8h00 à 18h30

Dimanche 10 de 8h00 à 12h00

Tir FVJC

Jeudi 21 de 16h00 à 20h00

Samedi 23 de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 16h30

Tir clôture

OCTOBRE

Samedi 28 Journée

Tir de la Rataplan



VALEYRES SOUS RANCES

Élection complémentaire d'un conseiller ou d'une conseillère municipale du 18 juin 2023

À la suite de la démission de M. Roland Stalder, syndic, les membres du corps électoral de la Commune de Valeyres-sous-Rances sont convoqués le **dimanche 18 juin 2023** pour élire un.e conseiller.ère municipale en même temps que les votations fédérale et cantonale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 9 juillet 2023**.

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé:

- **Au lundi 8 mai 2023 à 12h00 précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **Au mardi 20 juin 2023 à 12h00 précises au greffe municipal en cas de second tour.**

L'arrêté de convocation est affiché au pilier public, sur le site internet de la Commune et est à disposition auprès du greffe municipal.

Autorisation

Dans sa séance du 25 avril 2023, la Municipalité a autorisé M^{me} et M. Margherita et Abram Morel à effectuer les travaux suivants :

Parcelles N°: 512 et 526

Nature de l'ouvrage:

Parcelle N° 526:

- Aménagement d'un terrain de jeu plat de 6 x 6m en tout venant stabilisé drainant, sur l'emplacement actuel des balançoires.

Parcelle N° 512 :

- Installation d'une serre de 11.2 m²;
- Installation d'un abri de jardin de 6.9 m²;
- Installation d'un jacuzzi de 4 m² avec pompe à chaleur;
- Extension de la zone pavée drainant de 15 m².

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 25 avril 2023, la Municipalité a autorisé M^{me} et M. Lise et Jean-Jacques Bridel à effectuer les travaux suivants :

Parcelle N°: 124-1

Nature de l'ouvrage: Pose d'un jacuzzi (piscines hors sol et démontables et jacuzzis jusqu'à 5 m³, faisant l'objet d'une autorisation municipale et nécessitant l'accord des voisins concernés).

La Municipalité



L'ABERGEMENT

Stand de tir

Tirs militaires et jeunes tireurs

Jeudi 4 mai 2023 de 17h30 à 20h30

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité



ORGES

Élection complémentaire d'un.e conseiller.ère municipal.e

**Arrêté de convocation
pour le scrutin communal du 18 juin 2023**

Décision préfectorale du 8 mars 2023

Vu:

- la Loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP);
- la démission de **Madame Mallory CRICCO** Municipale;
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 31 mars 2023.

Les membres du corps électoral de la **Commune d'Orges** sont convoqués le **dimanche 18 juin 2023** pour élire un.e conseiller.ère municipale en même temps que les votations fédérale et cantonale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 9 juillet 2023**.

Conditions générales

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour); une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'inaptitude en raison d'une incapacité durable de discernement):

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé :

- **au lundi 8 mai 2023 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **au mardi 20 juin 2023 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur.s nom.s, prénom.s, année de naissance, lieu.x d'origine et domicile;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chaque personne candidate; sa signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom.s, prénom.s, année de naissance, lieu.x d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

En complément à la procédure légale et pour des besoins d'organisation, il est immédiatement fait mention à la Préfecture ainsi qu'au bureau électoral cantonal (021 316 44 00 – droits-politiques@vd.ch) si l'élection est tacite ou s'il y aura un scrutin aux urnes.

Le bureau

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale

Lutte contre les nuisibles
 Guêpes - fourmis - cirons
 Fouines - rongeurs
 Champignons - mэрule
 Assainissement de bâtiments
 Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch




 SOLIDARITÉ AFRIQUE FARAFINA

Sougou du Monde

Avec le printemps, notre marché
 interculturel revient et aura lieu

le 20 mai 2023, de 10h à 18h.

Réservez cette date et venez nous
 rendre visite.

Ce sera l'occasion de déguster
 de la cuisine du monde et de
 vous émerveiller aux divers
 stands installés dans la rue.

**Gaillard
 Sanitaire-Chauffage
 à Lignerolle**

Succession

**HOURIET
 sanitaire** 

☎ 021 887 75 75 🌐 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH

Orzens - Lignerolle

**Téléphone:
 021 887 75 75**

**Site internet:
 www.houriet-sanitaire.ch**

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
 Greffe municipal de Baulmes
 Tél. 024 459 15 66
 Courriel: info@baulmes.ch

**COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE
 BAULMES ET ENVIRONS**

**Assemblée
 générale**

**à l'Hôtel de Ville
 de BAULMES**

**Le jeudi 4 mai 2023
 à 20h00**

SOLCREATIONS 

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
 Stratifié - Ponçage
 Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
 Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

depuis 30 ans **www.solcreations.ch**
 à votre service **021 887 74 30**
024 426 07 26

CHAMPVENT

Thé - Vente

**Le dimanche 7 mai 2023 dès 14h00
 à la grande salle**

Notre **stand de pâtisseries «maison»** est ouvert le:
samedi de 19h00 à 20h00 et le dimanche de 11h00 à midi

- Pêche miraculeuse pour les enfants.
- Roue de la chance avec, dans l'après-midi, un tour «spécial enfants».
- Pâtisseries maison et stand de confection.
- **Dès 18h00:** Nos succulentes assiettes froides seront servies au prix de Fr. 15.-.

Nous nous réjouissons de vous accueillir.

La Société de Couture

CORPS ACCORD
 Retrouver l'équilibre



Audrey Roncière
 Masseuse, animatrice
 en atelier créatif
 et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière
 Masseur, coach,
 thérapeute Polarity
 et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

• Massages...
 - relaxant
 - ayurvédique
 - neuro-musculaire
 - aux pierres chaudes

• Coaching

• Thérapie Polarity

• Questions sociales
 - renseignements,
 conseils, etc.

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle



JBMÉTAL SÀRL
Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques

Rte d'Yverdon 3 | N°tel 079 209 30 78
1445 Vuiteboeuf | Mail: josse.bader@jbmatal.ch

Spécialiste en métaux non ferreux.

Rachat de tout métaux non ferreux (cuivre, laiton, alu, inox, plomb, zinc).
Prix sur demande.

Nouveau: Broyeur à câble pour séparation des plastiques.

SOIRÉES PARTAGE ET JEUX DE SOCIÉTÉ OUVERT À TOUS

19h30-22h00
Hôtel de ville
1446 BAULMES

- Vendredi 13 janvier
- Vendredi 10 février
- Vendredi 10 mars
- Vendredi 7 avril
- Vendredi 12 mai
- Vendredi 9 juin

impact.baulmes@gmail.com



BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

Passages piétons

Fair-play et anticipations sont de mise, autant lorsqu'on conduit aux abords d'un passage piéton que lorsqu'on le traverse.

Une bonne utilisation des passages piétons

Chaque année ce sont en moyenne 16 piétons et 250 qui sont grièvement blessés.

Il est donc important de rappeler aux usagers de la route que, dans un esprit fair-play, un regard et un geste permettent d'éviter des accidents, tout en respectant les directives sur la circulation.

Cet article cible particulièrement les piétons, leur signifiant que les règles de la circulation s'appliquent également à elles et eux. Passer au feu rouge ou hors des passages piétons avoisinants et se focaliser sur son smartphone sans prêter attention à la circulation sont quelques exemples des comportements qui menacent directement la sécurité des piétons et de manière plus générale l'ensemble des usagers de la route. En apparence, s'isoler avec son casque audio pour écouter de la musique tout en marchant au bord de la chaussée peut sembler anodin. Pourtant, cet agissement peut conduire à des inattentions fatales. La vigilance des automobilistes, motocyclistes et cyclistes est à l'évidence tout aussi essentielle pour éviter les accidents.

Afin d'éviter les accidents, un certain nombre de règles doivent être respectées au quotidien.

En voiture, à moto, ou à vélo :

- À l'approche d'un passage piéton, ralentissez et attendez-vous à l'imprévu.
- Au moment de laisser traverser quelqu'un, arrêtez-vous complètement.
- Cherchez le regard des piétons.
- Ne dépassez jamais à proximité d'un passage piéton. Peut être que le véhicule que vous voulez dépasser ralentit pour laisser passer un piéton ?
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous.
- Redoublez de prudence en présence d'enfants.
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire (téléphone portable, écouteurs, etc.).

À pied :

- Traversez toujours la route sur un endroit sécurisé (passage piéton ou endroit pourvu d'une très bonne visibilité).
- Si vous traversez un passage au milieu duquel se trouve un îlot, chaque partie est considérée comme un passage piéton. Vous devez donc vous assurer une nouvelle fois de pouvoir traverser en sécurité avant de vous engager sur la deuxième partie.
- À l'approche d'un passage piéton, attendez-vous à l'imprévu.
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous.
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire.
- Soyez fair-play, d'un geste, dites MERCI !

Les enfants, des piétons inexpérimentés

Les enfants apprennent beaucoup en nous observant, ainsi il est important de leur montrer l'exemple à suivre. Comportez-vous aux passages piétons comme vous l'avez vous même appris plus jeune. Attendez que le véhicule s'arrête complètement, cherchez le regard de la personne qui le conduit, puis traversez sans courir.

De même, en tant que conducteur, il importe d'avoir une attention toute particulière aux enfants qui se trouvent aux abords des routes et de se préparer à des comportements inattendus de leur part.

À noter qu'au sens de la loi sur la circulation (art. 26, al. 2, LCR), les automobilistes doivent observer une prudence accrue envers les enfants lors de leurs trajets. En cas d'accident impliquant un enfant, au delà des conséquences humaines d'un tel drame, vous risquez d'être tenu(e) pour responsable et poursuivi(e).

Et rappelez-vous, nous sommes toutes et tous piétons...

Source: votrepolice.ch